

Communiqué de presse

En dollars canadiens, sauf indication contraire

TSX/NYSE/PSE : MFC SEHK : 945

Pour publication immédiate

Le 5 décembre 2019

La Société Financière Manuvie annonce les résultats du privilège de conversion d'actions de catégorie 1, série 17, à dividende non cumulatif et à taux révisable

TORONTO – La Société Financière Manuvie (« Manuvie ») a annoncé aujourd'hui que, après avoir pris en compte tous les avis de choix reçus au plus tard le 4 décembre 2019, soit la date limite pour la conversion de ses 14 000 000 actions de catégorie 1, série 17, à dividende non cumulatif et à taux révisable actuellement en circulation (les « actions privilégiées de série 17 ») (TSX : MFC.PR.M) en actions de catégorie 1, série 18, à dividende non cumulatif et à taux variable de Manuvie (les « actions privilégiées de série 18 »), les porteurs d'actions privilégiées de série 17 n'ont pas le droit de convertir leurs actions privilégiées de série 17 en actions privilégiées de série 18. Le nombre d'actions privilégiées de série 17 choisies aux fins de conversion s'élevait à 227 435 ce qui est inférieur au nombre minimum d'un million d'actions requis pour que les conversions en actions privilégiées de série 18 prennent effet.

Comme Manuvie l'a annoncé le 20 novembre 2019, après le 19 décembre 2019, les porteurs d'actions privilégiées de série 17 auront droit à des dividendes préférentiels trimestriels en espèces, non cumulatifs et à taux fixe, si le conseil d'administration de Manuvie en déclare et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le taux de dividende pour la période de cinq ans commençant le 20 décembre 2019 et se terminant le 19 décembre 2024 sera de 3,8000 % par année, ou 0,23750 \$ par action, par trimestre, ce qui correspond au taux des obligations du Canada à cinq ans au 20 novembre 2019 majoré de 2,36 %, conformément aux modalités des actions privilégiées de série 17.

Sous réserve de certaines conditions décrites dans le supplément de prospectus du 11 août 2014 visant l'émission des actions privilégiées de série 17, Manuvie pourra racheter les actions privilégiées de série 17, en totalité ou en partie, le 19 décembre 2024 et le 19 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de série 17 n'ont pas été ni ne seront inscrites aux États-Unis en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières, intitulée *Securities Act of 1933*, et de ses modifications (la « loi sur les valeurs mobilières »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et elles ne pourront être offertes, vendues ni livrées, directement ou indirectement, aux États-Unis ni à une personne des États-Unis ou pour le compte de celle-ci (au sens du règlement S de la loi sur les valeurs mobilières), sans leur inscription ou l'exemption de leur inscription en vertu de ces lois. Le présent communiqué ne constitue nullement une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis et, dans l'éventualité où un appel public à l'épargne serait lancé aux États-Unis, un prospectus devra être émis.

À propos de Manuvie

La Société Financière Manuvie, groupe mondial et chef de file des services financiers, vise à rendre les décisions des gens plus simples et à les aider à vivre mieux. Son siège social mondial se trouve à Toronto, où elle exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada, en Asie et en Europe, et principalement sous le nom de John Hancock aux États-Unis. Elle propose des conseils financiers ainsi que des solutions d'assurance, de gestion de patrimoine et de gestion des actifs à des particuliers, à des groupes et à des institutions. À la fin de 2018, elle comptait plus de 34 000 employés, plus de 82 000 agents et des milliers de partenaires de distribution au service de près de 28 millions de clients. Au 30 septembre 2019, son actif géré et administré se chiffrait à plus de 1 200 milliards de dollars canadiens (881 milliards de dollars américains) et, au cours des 12 mois précédents, elle avait versé à ses clients 29,8 milliards de dollars. Elle exerce ses activités principalement en Asie, au Canada et aux

États-Unis, où elle est présente depuis plus de 100 ans. Elle est inscrite aux bourses de Toronto, de New York et des Philippines sous le symbole « MFC », ainsi qu'à la Bourse de Hong Kong sous le symbole « 945 ».

Communications avec les médias

Brooke Tucker-Reid
Manuvie
647 528-9601
Brooke_Tucker-Reid@manulife.com

Relations avec les investisseurs

Adrienne O'Neill
Manuvie
416 926-6997
adrienne_oneill@manulife.com